

27

Trimestriel
Juin 2004

GRAIN DE SEL

Inter-Réseaux • Développement rural

Numéro
spécial

Foire aux innovations paysannes

DOSSIER

La Foire-Atelier de l'innovation paysanne de Ségou 11

L'« initiative de Neuchâtel » : une réflexion sur les politiques de vulgarisation agricole 12

Le choix des innovations paysannes : quels enseignements en tirer ? 13

La naissance d'une innovation paysanne 14

Le Récopa, un réseau d'information au service des éleveurs 15

Le développement de l'innovation paysanne 16

Innovation paysanne et initiative de projet 16

L'association Munyu des femmes de la Comoé au Burkina 17

Liste des innovations présentées à Ségou 17

La diffusion de l'innovation 18

La pérennité des innovations 19

Les difficultés rencontrées pour la production de semences certifiées par les paysans 20

Quelle place pour la recherche ? Et quelle place ont les paysans dans la recherche d'innovations ? 21

Des modalités innovantes pour la fourniture de services aux membres des organisations paysannes 23

Conseil de gestion à destination des OP : les centres de prestations de services de Faranfasi-So au Mali 23

Une organisation locale de la commercialisation du riz : la coopération agricole et maraîchère de Mogtédou au Burkina 24

Le réseau de boutiques d'intrants de la Fédération Mooriben au Niger 25

Des paysans innovateurs sur les pratiques culturales : la pratique du zaï au Burkina 26

Conclusions et perspectives 28

Pour en savoir plus... 28

Photo de couverture : Paris Yves, IRD : Sekko de Niakhar au Sénégal, 1992.

Au sens le plus large, l'innovation est l'introduction de « quelque chose » d'encore inconnu. Pendant longtemps, l'innovation était surtout considérée sur le plan technique (pratiques culturales, semences, matériels...). L'innovation résultait des travaux de la recherche et devait ensuite être transférée en direction des producteurs par les systèmes de vulgarisation ou les projets de développement.

La faiblesse des résultats obtenus, par rapport aux défis de l'accroissement de la productivité, de la lutte contre la pauvreté ou de la gestion des ressources naturelles, a obligé de rechercher des alternatives et à s'intéresser aux compétences des paysans et à leurs capacités d'innovation.

Les organisateurs de la Foire-Atelier de Ségou au Mali, qui s'est tenue du 22 au 26 mars 2004, ont choisi d'aborder l'innovation à partir de la perception qu'en ont les organisations paysannes et en faisant l'hypothèse que leur implication peut être déterminante. Ce sont elles qui ont sélectionné les innovations présentées. Une conséquence de ces choix a été la présentation d'« innovations organisationnelles » qui mettent l'accent sur la participation des paysans à des programmes de développement et sur les services proposés par les organisations paysannes, par rapport aux innovations purement techniques.

La majorité des innovations présentées à Ségou ne sont pas des processus que l'on pourrait qualifier de purement endogènes au milieu paysan. Au contraire, elles sont souvent liées à des interventions extérieures. Elles démontrent la nécessité de démarches et d'attitudes privilégiant un partenariat réel avec les paysans et leurs organisations.

*Patrick Delmas,
secrétaire exécutif de l'Inter-Réseaux*

Ce dossier est un compte rendu de ce qui a été présenté et de ce qui a été dit au cours de la Foire-Atelier de Ségou. Il a été réalisé par Patrick Delmas.

La Foire-Atelier de l'innovation paysanne de Ségou

(Mali, 22-26 mars 2004)

Participant depuis l'origine à l'Initiative de Neuchâtel (voir encadré page 12), le Fida (Fonds international pour le développement de l'agriculture) a entrepris en 2001 un travail d'évaluation de la composante vulgarisation agricole de ses projets sur l'Afrique de l'Ouest. Ce travail a été l'occasion de porter un regard sur un ensemble de programmes, dont certains se rapprochaient plus de la vulgarisation classique (schématiquement : un modèle centré sur les transferts aux agriculteurs de technologie élaborées par les chercheurs puis diffusés via des agents de vulgarisation dans le cadre d'un appareil fortement centralisé et public) alors que d'autres étaient le cadre de pratiques nouvelles allant dans le sens d'un accompagnement des innovations paysannes.

Dans le prolongement de ces travaux est né, début 2002, le projet de Foire-Atelier de l'innovation paysanne, à l'initiative du Bureau de l'évaluation du Fida.

Au mois de septembre de la même année, le Fida a demandé à l'Inter-Réseaux de préparer les grandes lignes d'un processus de préparation et d'organisation d'une «foire aux innovations paysannes». Dès le départ, le choix a été fait d'impliquer au maximum l'Association des organisations paysannes professionnelles (AOPP), une organisation faitière paysanne malienne connue pour son travail original en terme d'appui à l'innovation paysanne (production de semences améliorées, de compost...). Cette manifestation, inédite dans la sous-région, a aussi bénéficié du soutien du CTA (Centre technique de coopération rurale et agricole ACP-UE).

Les justifications

Deux idées fortes sont au fondement du projet de Foire-Atelier de l'innovation paysanne :

→ 1. Les systèmes classiques de vulgarisation sont en crise sans qu'apparaissent de manière évidente des solutions pour contribuer à relever les défis de l'accroissement de la productivité et de la lutte contre la pauvreté rurale.

Les évolutions récentes des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont conduit à une profonde remise en cause de la vulgarisation agricole telle qu'elle avait été conçue et organisée depuis plusieurs décennies. Cette remise en cause est liée à au moins trois facteurs :

- des contraintes financières croissantes qui pèsent sur les États ;
- des changements de politiques générales qui remettent en cause de rôle central des États ;
- des doutes sur l'efficacité et l'efficience des services de vulgarisation classique.

Sans minimiser le rôle important que doit jouer la recherche agricole mais aussi les conseillers agricoles, force est de constater que la conception verticale et descendante de la vulgarisation a montré ses limites. Les efforts parfois consentis pour renforcer la participation des producteurs dans les dispositifs de vulgarisation classique n'inversent pas la tendance domi-



nante qui n'attache que peu d'attention aux innovations techniques réalisées par les agriculteurs¹.

Dans beaucoup de pays, des solutions alternatives aux grands appareils centralisés et publics de vulgarisation sont recherchées. Le mot d'ordre est de penser des dispositifs « orientés » ➤

¹ Farmer Innovation in Africa, Chris Reij and Ann Water-Bayer Eds, Earthscan, 2001.

➤ par la demande ». Plus généralement, on peut faire l'hypothèse que c'est aussi dans **les changements d'attitudes** entre acteurs du développement que pourront naître de nouvelles formes de collaborations entre les paysans et leurs possibles partenaires (recherche, ONG, services publics, secteur privé...). Par changement d'attitude, on entend essentiellement la nécessité impérieuse, pour les intervenants dans le développement rural, de changer profondément leur perception des réalités paysannes :

- reconnaître que les paysans et les ruraux ont une capacité d'innovation, essentielle pour leur permettre de vivre et de faire face aux nombreux aléas liés à leurs activités ;

- reconnaître que l'innovation n'est pas seulement du domaine de la technique, mais que les dimensions sociales, organisationnelles comptent, et parfois beaucoup, dans les processus d'innovation ;

- reconnaître que les processus d'innovation nécessitent un accompagnement spécifique, souple, dans un environnement favorable et qu'on ne peut les planifier ou les soumettre à des temporalités trop rigides.

→ 2. Les agricultures et, plus largement, les zones rurales connaissent de profondes et rapides évolutions : l'innovation paysanne fait partie des éléments de cette évolution indépendamment des interventions extérieures de développement. Le plus souvent, il y a cependant des relations entre les paysans qui innovent et des acteurs extérieurs : la nature de ces relations sont déterminantes pour créer dans la durée les conditions favorables aux innovations.

La foire-atelier

Le mot « foire » met l'accent sur le fait de « montrer quelque chose », de partager des expériences ; la dimension « atelier » marque la volonté de faire travailler ensemble un groupe de participants d'origines diverses (paysans et partenaires extérieurs) autour des objectifs suivants :

L'« Initiative de Neuchâtel » : une réflexion sur les politiques de vulgarisation agricole

Il s'agit d'un groupe informel de représentants d'agences de coopération et d'institutions bilatérales et multilatérales impliquées dans le développement de l'agriculture des pays africains constitué en 1995 à la suite d'une rencontre organisée par la Coopération suisse à Neuchâtel. Ce groupe réunit des représentants des coopérations allemande (GTZ), américaine (Usaid), britannique (DFID), danoise (Danida), française (MAE et AFD), suédoise (Sida), Suisse (DDC), néerlandaise (DGIS) ainsi que des représentants de la FAO, du Fida, de la Commission européenne, du CTA et de la Banque mondiale. À travers des études de cas et des réflexions conjointes, ce groupe contribue à rapprocher les conceptions sur les objectifs, les méthodes et les moyens des soutiens apportés aux politiques de vulgarisation agricole. Une réunion annuelle de ce groupe fait le point sur les avancées des travaux conjoint et définit les objectifs des nouveaux travaux à conduire.

- élargir les connaissances des paysans participant en leur permettant de rencontrer et de débattre en profondeur avec d'autres paysans engagés dans des dynamiques d'innovation paysanne ;

- mieux comprendre le rôle que peuvent jouer les OP pour accompagner les innovations paysannes de leurs membres ;

- identifier les conditions et les modalités de réelles synergies entre démarches paysannes d'innovation, recherche et vulgarisation agricole (publique, ONG, secteur privé...)

Les différentes étapes de la foire-atelier

Pour cette première manifestation, il avait été prévu de sélectionner des innovations dans trois pays sahéliens, le Mali, le Burkina et le Niger. Mais sept pays ont de fait participé à la foire : en plus de ces derniers, le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Cameroun et le Bénin étaient aussi représentés.

La première étape a consisté en la sélection et la valorisation préalable des innovations. Dans chacun des trois pays concernés, les organisations paysannes faitières associées à la foire (l'AOPP pour le Mali, la Fenop pour le Burkina et Mooriben pour le Niger) ont sélectionné quatre innovations. Ensuite, pour chacune des innovations sélectionnées, un document de capitalisation et des supports (affiches et vidéos) ont été réalisés pour permettre aux principaux acteurs de l'innovation (les « porteurs ») participant à la foire de renforcer leur capacité dans la présentation et la promotion de leur expérience.

Pendant la durée de la foire, les porteurs d'innovation (2 à 4 personnes), en plus d'un stand permanent ont tous disposé d'une plage horaire pour présenter l'innovation en atelier selon une grille proposée par les organisateurs :

- le problème, la situation de départ à l'origine de l'innovation ;

- les activités réalisées, les produits, les services rendus, leurs intérêts pour les paysans ;

- la différence avec ce qui se fait par ailleurs, ou autrement dit : qu'est-ce qui est innovant ?

- la dynamique de l'innovation (les étapes franchies depuis le départ, les changements majeurs intervenus, la durée du processus) ;

- les acteurs principaux, leurs rôles dans la dynamique de l'innovation ;

- les difficultés rencontrées, comment les surmonter, les conseils à donner à quelqu'un qui souhaite utiliser, s'approprier cette innovation.

Le présent dossier de *Grain de sel* s'attache à restituer, d'une part, les différentes étapes qui caractérisent « la vie » d'une innovation, telles qu'elles ressortent des travaux des participants, et, d'autre part, quelques cas concrets d'innovations présentées à Ségué au cours de la foire-atelier. ■

Le choix des innovations paysannes : quels enseignements en tirer ?

Un certain nombre d'innovations ont été présentées lors de la foire-atelier qui s'est tenue à Ségou au Mali en mars 2004. Comment ont-elles été choisies ?

Les innovations présentées à Ségou ont été sélectionnées principalement par des organisations paysannes. La définition proposée pour les sélectionner était la suivante : l'innovation paysanne doit correspondre à l'introduction de quelque chose de nouveau localement (au niveau d'une exploitation, d'une organisation paysanne) mais qui peut parfois exister ailleurs dans le monde. Ce quelque chose recouvre des réalités très diverses, ce peut être :

- de nouvelles pratiques culturelles ;
- de nouvelles semences, de nouveaux outils de culture ;
- de nouvelles façons de stocker, de transformer, de commercialiser les produits d'activités agricoles et rurales ;
- de nouvelles façons de communiquer, de s'informer.

La plupart du temps, l'innovation naît d'une réaction face à un problème. Pour avoir du sens, elle doit être utile à celui ou celle qui la met en œuvre, voire pour son entourage.

Au vu de la liste des innovations présentées, certains observateurs ont été surpris par l'importance donnée aux « innovations organisationnelles » par rapport aux innovations techniques. Quels enseignements peut-on tirer de ces choix ?

La revue des innovations montre que dans chaque pays il existe des initiatives qui fonctionnent et donnent des résultats. C'est déjà un constat d'optimisme.

La participation des paysans et des organisations paysannes aux programmes de développement n'est pas un discours innovant, aujourd'hui, toute action est forcément participative, mais il existe des « difficultés pour passer du discours à l'acte ». Aussi, beaucoup d'innovations mettent l'accent sur un changement radical des démarches et des approches vers une plus grande participation des acteurs principaux que sont les paysans, et une volonté des OP de partager ou de prendre la responsabilité des programmes qui les concernent.

→ Le processus d'apprentissage participatif et de recherche-action mis en place par l'Adrao s'appuie sur le savoir-faire des paysans, sur des échanges de connaissances entre chercheurs et paysans et d'expériences entre paysans.

→ Les comités de suivi-évaluation villageois du département d'Aguié au Niger ont permis de relancer un projet de développement rural en construisant un nouveau type de partenariat entre chercheurs, vulgarisateurs et paysans.

→ La commission des utilisateurs de la recherche de Sikasso existe depuis dix ans. Après un démarrage difficile, elle est relancée pour permettre aux OP d'orienter et de gérer une partie significative de la recherche agronomique. Les OP sont dans le rôle de commanditaire, les chercheurs fournissent des prestations.

→ Le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (Firca) de Côte-d'Ivoire place logiquement les producteurs comme commanditaires des prestations des services de recherche et de vulgarisation, tant publics que privés.

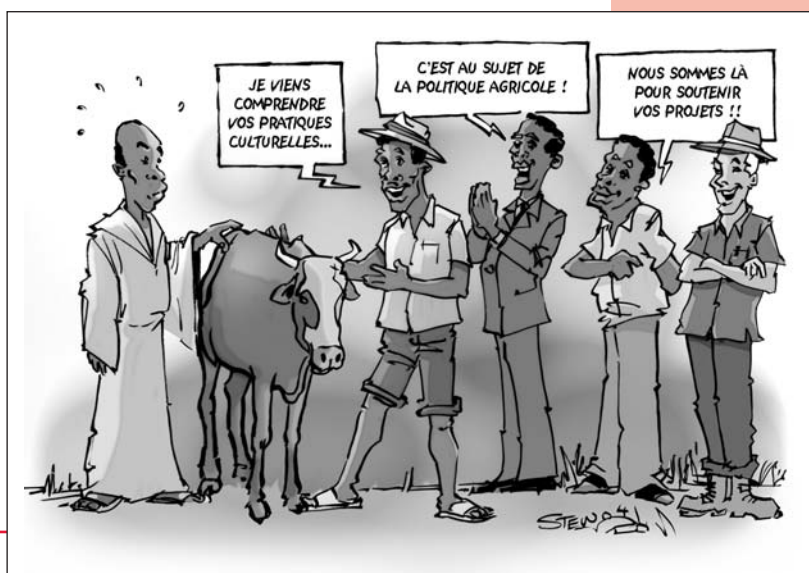
→ La Fongs, au Sénégal, s'est mobilisée pour changer les modes de fonctionnement classique par projet, dont « sont malades les OP », pour orienter les appuis dont elle a besoin sur sa vision et son propre projet. Les OP ne réalisent plus les projets des organismes de développement mais sont appuyées par des partenaires pour réaliser leur programme.

Le choix des innovations a également permis de mettre l'accent sur les services proposés par les OP à leurs membres :

- la production de semences certifiées pour l'AOPP au Mali ;
- les boutiques d'intrants de la fédération Mooriben au Niger ;
- la coopérative de commercialisation du riz de Mogtédo au Burkina ;
- la coopérative artisanale des forgerons de l'Office du Niger au Mali ;
- les centres de prestation de services Faranfasi-So au Mali, qui appuient les OP en gestion/comptabilité et droit ;
- le réseau de communication pastorale des éleveurs du Burkina.

Vendre des semences ou des intrants, rien de nouveau dans ces activités. Ces fonctions ont d'ailleurs été les premières concernées par le désengagement de l'État des années d'ajustement structurel. Il était d'ailleurs souvent estimé que le secteur privé était le plus qualifié pour apporter les meilleurs services aux producteurs. Le secteur privé n'a pas repris tous les services, principalement lorsque la rentabilité n'est pas suffisante. Les organisations paysannes ont souvent dû les prendre en charge. Les innovations présentées montrent que les services apportés par les OP ne s'arrêtent pas aux achats et aux ventes mais intègrent également des fonctions d'appui-conseil et de formation indispensables aux exploitations agricoles.

C'est le changement dans les rapports entre les organisations paysannes et les autres acteurs (recherche, vulgarisation, projets de développement), mais aussi entre les OP et leurs membres, qui constitue le principal sujet des innovations présentées à Ségou. ■



La naissance d'une innovation paysanne

Pour les participants, des innovations apparaissent en réponse à des problèmes directement ressentis par les paysans, s'il existe un contexte ou des occasions favorables et, surtout, si des hommes et des femmes s'engagent pour améliorer leur situation.



Stand de Radio Munyu.

Les problèmes sont nombreux et peuvent provenir de contraintes climatiques, d'un manque de terre, de difficultés à conserver ou à commercialiser les produits agricoles, à s'approvisionner en intrants ou à accéder aux crédits, de conflits sur l'utilisation des ressources naturelles... La majorité des innovations présentées sont bien des réponses à des problèmes : au Burkina, la technique du « zaï », pour répondre à la diminution de la pluviométrie et la baisse de fertilité des sols ; la coopérative de Mogtêdo a développé une nouvelle stratégie de commercialisation du riz pour obtenir une rémunération plus intéressante des producteurs ; au Niger, les paysans membres de Mooriben se sont organisés pour avoir accès à des intrants de qualité et à un meilleur prix ; le Réseau de communication sur le pastoralisme (Récopa), au Burkina, pour prévenir et gérer les conflits entre agriculteurs et éleveurs (voir encadré ci-contre).

Les innovations peuvent également provenir de problèmes (ou de changements) plus généraux comme le désengagement de l'État et l'ajustement structurel¹. La fédération Mooriben, au Niger, a démarré les premières tentatives d'approvisionnement en intrants de ses membres à cause du désengagement des services de l'État de ces opérations. Au Mali, l'AOPP s'est lancée dans la production de semences pour les mêmes raisons.

La naissance d'une innovation implique également des occasions, c'est-à-dire un contexte favorable.

Les échanges entre les participants à l'atelier ont permis de mettre en avant les suivantes :

→ Tout d'abord l'émergence d'un mouvement paysan organisé.

C'est évidemment le cas pour toutes les activités de services : approvisionnement, commercialisation, mais aussi information (cas de l'association Munyu des femmes de la Comoé, au Burkina) ou gestion (centre de prestation de services Faranfasi-So, au Mali). C'est également le cas des nouveaux partenariats pour améliorer l'efficacité de la recherche agronomique. L'intervention des OP, notamment des faitières, est indispensable. Si certaines innovations techniques sont issues des initiatives individuelles de paysans, leur développement et leur diffusion ont nécessité par la suite l'intervention de réseaux d'OP.

→ Le changement et l'amélioration des relations entre les OP et les autres acteurs.

Ce changement concerne les relations avec les projets de développement, la recherche, l'État et les bailleurs de fonds. Il se traduit en premier lieu par un changement d'attitude. La recherche prend en compte les connaissances et le savoir-faire des paysans, reconnaît leurs capacités d'expérimentation, met en place des programmes concertés (expérience de l'Adrao en Côte-d'Ivoire et du CRU de Sikasso). Les projets

¹ Placer le désengagement de l'État ou l'ajustement structurel comme problèmes peut être discuté mais pour les paysans, la fin des subventions, l'arrêt de la commercialisation de certains produits ou la disparition du conseil agricole sont souvent ressentis comme des problèmes.

Le Récopa, un réseau d'information au service des éleveurs

Le Réseau de communication sur le pastoralisme (Récopa) se veut être un outil de lobbying, pour participer à la négociation et à l'application des textes législatifs et réglementaires concernant le pastoralisme, et de négociation dans la prévention et la gestion des conflits, au service des éleveurs du Burkina.

Les principaux services que le Récopa offre à ses membres sont :

- l'information sur la santé animale, les techniques d'élevage, la législation pastorale ;
- la négociation pour la délimitation des pistes à bétail et des zones de pâture ;
- la gestion des conflits ;
- l'assistance juridique lors de procès en lien avec l'activité pastorale.

Le réseau est né à la suite d'un projet d'une ONG, Vétérinaires

sans frontières, démarré en 1996 et destiné à améliorer les techniques d'élevage et les soins vétérinaires. L'ONG s'est appuyée sur les acteurs mêmes pour la mise en œuvre du projet et a mis l'accent sur les échanges d'informations entre les éleveurs pour résoudre leurs problèmes : un journal, la radio et la création de comités d'écoute, qui rassemblaient les éleveurs mais aussi les techniciens de l'élevage. Véritable forum décentralisé, le comité d'écoute permettait aux « correspondants pastoraux » de collecter informations et réactions et d'animer le réseau.

En 1998, les correspondants pastoraux entament une réflexion qui aboutit à la mise en place d'un premier réseau que les éleveurs jugeront inadapté à leurs besoins. En 2000, le projet se termine. Entre 2000 et 2002, les correspondants pastoraux formés par le projet vont poursuivre leur réflexion avec les organisations d'éleveurs et créer le Récopa.

de développement et les bailleurs de fonds dialoguent avec les organisations existantes et commencent à soutenir leurs initiatives. L'État ne réfléchit plus seul sur les éléments de la politique agricole.

→ Le développement de l'information et de la formation des OP.

Un grand nombre des innovations liées aux OP ont demandé du temps pour apparaître. Ce temps correspond à des phases de formation et d'information des membres ou des responsables des OP. Le Réseau de communication sur le pastoralisme au Burkina démarrera après la formation des correspondants pastoraux et plusieurs années d'information des éleveurs et de leurs organisations. L'AOPP mettra en place sa commission céréales en 1998, le lancement de la production de semences certifiées débutera en 2002. Pendant cette période, la commission céréales a réalisé des échanges d'expériences au Mali et à l'étranger, a participé à des réflexions... C'est également le cas de la coopérative de Mogtédou. Les OP qui ont présenté des innovations ont pu bénéficier de programmes d'échanges, ont eu accès à des informations et à des formations.

Les participants ont également cité les possibilités économiques (de nouveaux marchés, de nouvelles demandes) et politiques (la liberté d'association et d'information, la démocratisation) qui ont engendré ce mouvement général d'organisation des paysans, permis un développement des radios rurales, la multiplication des journaux, y compris à destination des paysans.

Certaines innovations ont également bénéficié d'occasions de circonstance, par exemple la fin de projet (c'est le cas du Récopa) ou de l'échec d'un projet qui a obligé la recherche de nouvelles approches (c'est le cas de la mise en place des comi-

tés de suivi-évaluation des activités villageoises de gestion des ressources naturelles dans le département d'Aguié au Niger).

Des problèmes à résoudre, il n'en manque pas, des occasions, il en existe, mais cela n'est pas suffisant pour faire naître une innovation. Derrière chaque innovation se trouvent des hommes et des femmes qui veulent changer leur situation, qui se lancent dans des initiatives, cherchent à remplir leurs mandats d'élus et à répondre à l'attente des membres des organisations qui les ont choisis. Les innovations paysannes présentées à Ségou ont aussi leur histoire, celle de leurs difficultés et de leurs succès. ■

Éleveurs au Burkina.



CFSI

Le développement de l'innovation paysanne

Une innovation se développe si elle est appropriée et si le contexte est favorable.

**ICI RADIO MUNYU
LA VOIX DE LA FEMME...**



Le développement d'une innovation paysanne demande d'abord que celle-ci soit appropriée, c'est-à-dire qu'elle présente les qualités suivantes :

- être adaptée au contexte économique, social, culturel ou agroécologique ;
- être pertinente (apporter un service qui présente un réel intérêt pour les paysans) ;
- être acceptable (socialement) ;
- être accessible (financièrement).

De plus, il est nécessaire que le contexte soit favorable, notamment au niveau :

- économique (existence d'une demande ou d'un marché, revenu des producteurs suffisant) ;
- de la facilité d'accès à l'information et à la formation ;
- des synergies et des partenariats entre acteurs ;
- des accès aux moyens matériels, financiers et humains ;
- des aspects réglementaires et législatifs.

Les innovateurs eux-mêmes doivent présenter des attitudes positives (volonté d'améliorer la situation, persévérance, esprit critique) ainsi que le groupe dans lequel se développe l'innovation (cohésion sociale, solidarité). Les OP doivent mobiliser des ressources, mieux s'organiser et établir des partenariats. Les partenaires techniques doivent rechercher les financements, mettre en œuvre des projets, former et faciliter les

échanges entre acteurs. Il faut une continuité dans les partenariats accompagnant les processus d'innovation. L'État, en plus de développer un cadre législatif et réglementaire adéquat, doit envisager des mesures incitatives financières, fiscales et légales.

Une condition indispensable pour prendre la décision de diffuser une innovation, c'est que celle-ci soit validée et capitalisée. La validation et la capitalisation doivent être réalisées par les acteurs eux-mêmes, sans ou avec un appui extérieur qui, dans certains cas, est important pour apporter un regard critique. La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation

Innovation paysanne et initiative de projet

L'atelier s'intitule « Innovation paysanne ». Rapidement une question fût posée par nombre de participants : parmi les innovations proposées, la plupart sont liées plus ou moins fortement à un acteur externe (projet, recherche, ONG), en quoi sont-elles des innovations « paysannes » ? C'est notamment le cas des boutiques d'intrants, innovation présentée par la fédération Mooriben du Niger.

Cette fédération a initié des actions pour l'approvisionnement en intrants de ses membres à la suite du désengagement de l'État de ce type d'activités. Par la suite, Mooriben a pu bénéficier des appuis du projet Intrants

de la FAO dont l'objectif est la mise en place de boutique d'intrants: innovation paysanne ou initiative d'un projet ? Cette question a reçu la réponse suivante des présentateurs de l'innovation. « *Le projet Intrants a été négocié par le gouvernement mais il sert les paysans. À travers ce projet, les OP prennent conscience qu'elles peuvent rendre des services à leurs membres tout en dégagant des revenus. La symbiose entre OP et projet est remarquable : l'organisation se développe avec sa propre dynamique en profitant de l'appui du projet. C'est ce changement de relations entre OP et projet qui est nouveau.* »

Liste des innovations présentées à Ségou

Burkina

- L'accès des femmes à l'information à travers l'opération « une femme, une radio » (Association Munyu).
- La communication, un outil de gestion concertée des ressources agropastorales (Le Réseau de communication sur le pastoralisme – Récopa).
- Maîtrise de la commercialisation locale du riz, l'expérience de la coopérative agricole de Mogtêdo.
- Les paysans innovateurs en conservation des eaux et des sols (zaï).

Niger

- La fabrication de fromages traditionnels par l'Association pour l'entraide et la valorisation des produits d'élevage (AFPEN – WELY).
- La fabrication de compost par la Fédération des coopératives maraîchères du Niger (FCMN – Niya).
- Les boutiques d'intrants de la Fédération des unions de groupements paysans du Niger (FUGPN – Mooriben).
- Les comités de suivi-évaluation (CSE) des activités villageoises de gestion des ressources naturelles (Programme d'appui aux initiatives et innovations paysannes d'Aguïé).

Cameroun

- Un enchaînement d'innovations agropastorales et les activités d'un paysan innovateur et formateur.

Côte-d'Ivoire

- Le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (Firca).

Sénégal

- Dynamique paysanne et mode d'organisation innovant au sein d'une OP faitière : le cas de Fongs.

Mali

- La Coopérative des artisans forgerons de l'Office du Niger (Cafon).
- Le fonds pour le développement de la zone sahélienne du Mali (Fodesa – programme du Fida).
- Foire de semences et champs de diversité (mil, niébé, sorgho).
- Production et distribution de semences certifiées au sein des organisations paysannes (AOPP).
- Apprentissage participatif et recherche action (Apra) pour la gestion intégrée des cultures (GIC).
- Les centres de prestation de services Faranfasi so.
- Renforcement des commissions régionales des utilisateurs des résultats de la recherche (CRU – Sikasso).

permet de faciliter ce processus de validation et de capitalisation. En plus de ces éléments mis en avant par les participants à l'atelier au cours des travaux de synthèse, il ressort des exposés et des documents trois conditions qui semblent favoriser le développement des innovations :

Les innovations doivent être appropriées par les paysans et leurs organisations, dans le sens d'être leur propriété. Approprié ne veut pas forcément dire que l'innovation est endogène, c'est-à-dire née à l'initiative des paysans ou de leur organisation (peu d'innovations présentées sont d'ailleurs strictement dues à l'initiative des organisations paysannes). Approprié signifie que les paysans ou leurs organisations considèrent l'innovation comme leur projet, se sentent responsables des objectifs fixés, de la gestion, des décisions à prendre, des résultats (voir encadré p. 25 sur les boutiques d'intrants de la fédération Mooriben).

Le développement des innovations est le résultat d'un processus progressif alternant information, formation, réflexion, choix de solutions, expérimentation, évaluation. Ce processus comporte des étapes qu'il n'est pas toujours possible de prévoir, comme cela a été le cas pour l'association Munyu au Burkina (voir encadré ci-contre).

Ce développement progressif des innovations demande donc du temps, plusieurs années dans la majorité des cas présentés. Cela implique une continuité des partenariats accompagnant le processus de développement des innovations. ■

L'association Munyu des femmes de la Comoé au Burkina

L'association, créée en 1992, a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ses membres et de défendre leurs droits. Elle compte plus de 10 000 membres, à 95 % des femmes vivant en milieu rural. Au début, les activités de l'association s'appuyaient sur des réunions. Celles-ci sont souvent difficiles à organiser, demandent de nombreux déplacements et beaucoup de temps aux responsables, entraînent des coûts non négligeables pour contacter un nombre restreint de membres. En conséquence, les informations qui arrivaient aux membres étaient très espacées et insuffisantes. L'association a décidé de se doter d'un véritable outil de communication pour surmonter ces difficultés et s'est équipée en 1999 d'une véritable station radio d'une portée de 150 km. Après une année de fonctionnement, l'association a constaté que la participation des femmes restait faible car elles n'avaient pas accès aux postes récepteurs, détenus par leurs maris. L'association a donc lancé l'opération « Une femme, une radio » pour progressivement équiper chaque femme. Des radios ont été livrées aux responsables des groupes de femmes pour organiser des clubs d'écoute ; dans le même temps, les femmes s'organisaient pour mettre en place un système de cotisation pour l'achat de postes supplémentaires et l'association négociait l'achat de postes auprès d'un fournisseur pour bénéficier d'un prix de gros. Tout ceci a permis de doter 8 000 femmes d'un récepteur radio et a entraîné une forte participation de celles-ci aux émissions.

La diffusion de l'innovation

L'intérêt et la qualité de l'innovation doivent favoriser sa diffusion si des canaux et des supports d'information sont accessibles et adaptés aux populations rurales.

Pour cette étape, les participants ont insisté sur trois points. En premier lieu sur certaines caractéristiques de l'innovation elle-même qui constituent des facteurs facilitant sa diffusion. C'est le cas en particulier de la qualité de l'innovation : des innovations qui répondent aux problèmes posés, pertinentes, reproductibles, seront plus susceptibles d'être diffusées. On retrouve donc les caractéristiques définies précédemment pour le développement de l'innovation.

Une information sur la démarche

Mais une innovation, surtout dans le domaine organisationnel, n'est jamais une photocopie ou un modèle que l'on vulgarise. La diffusion est avant tout une affaire d'information sur une démarche et ses résultats. La démarche de l'innovation a souvent plus de potentiel de diffusion que la solution technique elle-même dont la pertinence est généralement limitée au contexte spécifique de sa naissance et de son développement. C'est la démarche globale mise en place par l'AOPP (voir encadré page 20), dont un des résultats sera la production de semences certifiées par les paysans, qui doit être examinée. C'est également le cas pour l'Association des femmes de la Comoé et leur opération « Une femme, une radio ». Les responsables de l'association ont voulu que leurs activités soient réellement utiles et sont arrivées à choisir une solution adaptée.

Des outils de communication

Le dernier point concerne évidemment les outils nécessaires pour la diffusion de l'innovation. Il est indispensable qu'il existe

des canaux et des supports de communication tournés vers les populations rurales et adaptés à celles-ci.

Les outils de diffusion sont très nombreux. Il s'agit des différents canaux de circulation de l'information (radio, TV, journaux). Il est important qu'ils soient utilisés de manière plus systématique pour la diffusion des innovations. Il est également nécessaire d'augmenter, d'améliorer et d'adapter les supports de diffusion de l'innovation (cassettes en langues locales, fiches techniques). L'ensemble des participants a particulièrement insisté sur l'intérêt et l'efficacité des échanges directs entre paysans, entre acteurs de l'innovation, entre OP, entre pays (foires, visites inter paysannes, intervillageoises, voyages d'étude).

Une information insuffisante

L'information et la communication sur les innovations paysannes demeurent aujourd'hui insuffisantes, alors qu'elles sont très importantes pour leur développement et leur diffusion. Il est essentiel de faire remarquer que la structuration des OP en réseau semble réellement favoriser une meilleure diffusion des innovations et à une plus grande échelle.

Lors de la présentation des innovations, les présentateurs ont donné des indications sur les actions de diffusion qui concernent leur innovation. La plupart du temps, l'information sur les innovations mises en place par des OP faitières est essentiellement diffusée à l'intérieur de leur réseau, souvent par les canaux traditionnels que sont les assemblées générales, les réunions diverses ou les échanges entre paysans (cas de la méthode de fabrication du compost par la Fédération des coopératives maraichères du Niger, de la production de semences sélectionnées par l'AOPP

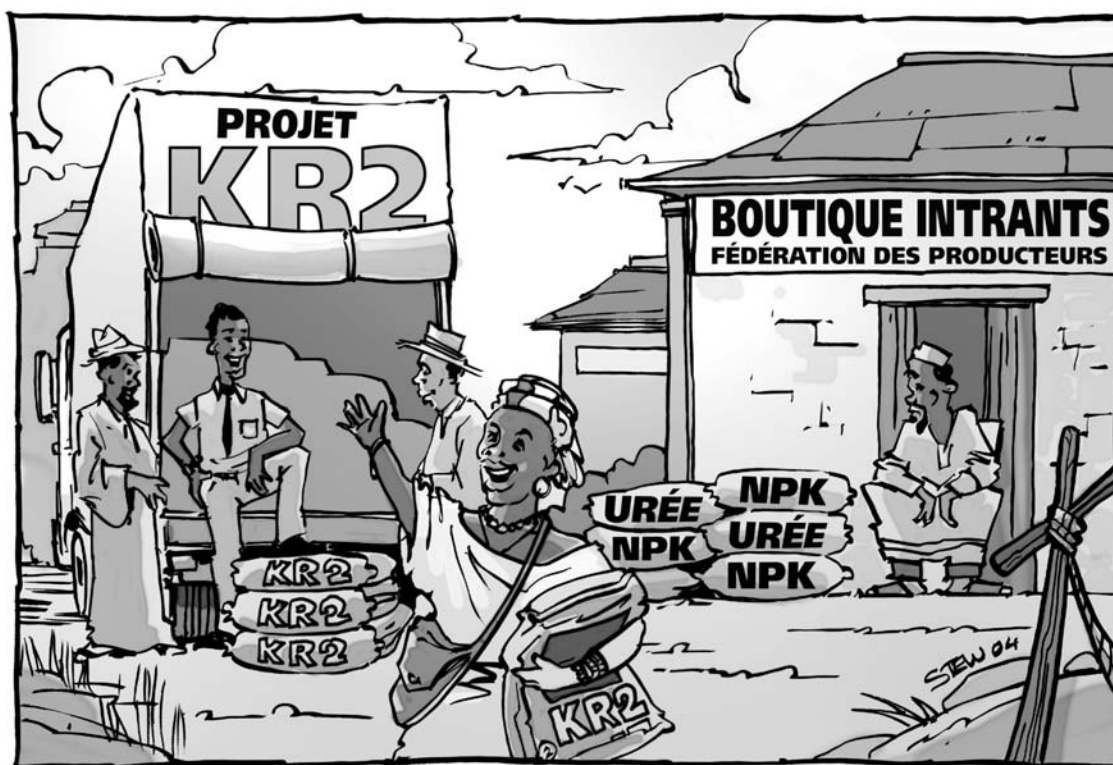
au Mali). Les initiatives de diffusion d'informations sur des innovations vers un public beaucoup plus large, grâce à des canaux d'information de masse (radio et télévision), sont dans la majorité des cas à l'initiative de projets. C'est principalement une question de moyens disponibles pour la diffusion. Les organisations paysannes ont rarement accès aux moyens nécessaires pour assurer la diffusion de l'information à une échelle suffisamment large.

La réunion de Ségou a permis à un grand nombre de participants de découvrir les innovations, même dans leur propre pays. L'intérêt des participants et les questions suscitées lors de la présentation de l'ensemble des innovations indiquent la faiblesse des échanges dans ce domaine. ■



La pérennité des innovations

Les participants ont mis en avant quatre conditions favorables à la continuité des innovations et ont insisté sur certaines qualités spécifiques que celles-ci doivent avoir et sur l'importance du bon fonctionnement des OP.



La pérennité peut se traduire par la continuité, la capacité des innovations à durer dans le temps. Les conditions favorables citées sont les suivantes :

- l'absence d'initiatives contraires et incompatibles avec les innovations ;
- une volonté d'intégrer les innovations dans les politiques de développement ;
- la mise en place de mécanismes de concertation et de cadres d'échanges afin de soutenir les innovations ;
- le financement par des mécanismes durables.

Les initiatives incompatibles

La première condition a fait l'unanimité : l'absence d'initiatives contraires et incompatibles. C'est malheureusement une situation trop connue et contre laquelle les participants se sont prononcés. Classiquement, cela peut être une distribution d'intrants subventionnés alors qu'une OP a organisé des boutiques d'intrants, une distribution d'aide alimentaire qui fait baisser les cours du riz en privant la coopérative de la marge nécessaire à la couverture de ses charges, des importations de matériel subventionné alors qu'une coopérative fabrique un matériel sur place... Ces expériences ont souvent été vécues. Ces initiatives contraires peuvent venir de l'État mais aussi d'ONG, de projets ou d'organismes

internationaux. Ce sont également des agents de structures étatiques qui peuvent mener de véritables actions de désinformation, notamment quand des organisations paysannes mettent en place des activités de services relevant précédemment des compétences ou des prérogatives des agents de l'État (cela a été le cas pour le centre de prestation de services de Faranfasi-So au Mali).

Des politiques de développement favorables

La condition suivante est de prendre en compte les innovations dans les politiques de développement. Les participants, tout au long de l'atelier, ont insisté sur l'importance des mesures de politique agricole capables de freiner ou d'encourager la création, le développement, la diffusion et la pérennité des innovations. Plusieurs exemples ont illustré l'intérêt d'éléments de politique favorables : des mesures adaptées pour favoriser la production locale de riz (mesures qui peuvent être tarifaires, de promotion, etc.) ou la production locale de matériel agricole, des subventions publiques lorsqu'il s'agit d'innovations correspondant à des services publics, comme c'est le cas du Conseil agricole. Il peut également s'agir d'adapter les textes législatifs ou réglementaires pouvant favoriser certaines innovations (voir l'encadré page 20 sur l'AOPP).



Inscriptions aux groupes de travail à la foire de Ségou.

Plus de concertation

La troisième condition évoquée, la mise en place de mécanismes de concertation et de cadres d'échanges afin de soutenir les innovations, découle logiquement des deux premières. C'est une demande forte des organisations paysannes, plus d'échanges, plus de concertations entre les différents acteurs pour diminuer les obstacles, les initiatives qui freinent les innovations et créer des conditions favorables.

Et des possibilités de financement

La dernière condition évoquée pour assurer la pérennité des innovations est leur financement par des mécanismes durables,

différents en fonction des activités, de leur rentabilité, de leur utilité et de la nature du service. Les participants ont insisté sur les aspects suivants :

→ Tout à fait normalement, l'autofinancement doit être recherché notamment pour les activités de services directement liées à l'amélioration des productions (approvisionnement en intrants, commercialisation, etc.)

→ Le crédit doit devenir un mécanisme de financement plus utilisé. Pour l'ensemble des innovations présentées, le recours au crédit est assez rare (l'AOPP pour le financement de la production de semences, les achats d'intrants dans l'expérience de Mooriben)¹.

→ Parmi les innovations présentées, certaines prennent en compte des activités qui relèvent (normalement) du service public (formation, conseil agricole, recherche). Il ne doit pas être exclu que ces activités puissent être financées par des subventions publiques.

Les innovations doivent pouvoir s'adapter à des changements intervenant dans le milieu. Elles doivent apporter un service approprié qui réponde à un besoin et qui tienne compte de la vision des paysans et des initiatives à la base. Elles doivent être viables au niveau social (ne pas provoquer de perturbations mettant en danger la cohésion de la communauté), environnemental (ne pas dégrader irréversiblement le milieu naturel) et économique (sur le long terme).

Il faut, bien entendu, que les OP fonctionnent (gouvernance, gestion et circulation de l'information), qu'elles puissent se renforcer au niveau humain (formation, recrutement du personnel nécessaire) et au niveau financier (récupération de plus-values, fiscalité). Il faut qu'elles puissent passer des alliances avec différents partenaires, mais également qu'il existe des solidarités entre des OP riches et pauvres. ■

Les difficultés rencontrées pour la production de semences certifiées par les paysans

En 1997, l'AOPP organise des rencontres pour réfléchir sur les problèmes qui se posent à la production de céréales et notamment la baisse des rendements. Il en ressort cinq axes de travail à explorer dont l'utilisation de semences certifiées. L'AOPP choisit des responsables paysans pour poursuivre la réflexion et traduire ces orientations en actions concrètes, c'est la naissance de la commission Céréales. À partir de 1998, la commission Céréales commence par mettre en place des essais comparatifs entre semences traditionnelles et certifiées pour convaincre les responsables des exploitations agricoles de l'intérêt de l'innovation. Rapidement, la demande augmente, mais l'offre du service semencier de l'État ne peut suivre. Faute d'alternative, en 2002, la commission Céréales propose que l'AOPP prenne en charge la production de semences certifiées en utilisant des paysans semenciers.

Une des principales difficultés provient du coût des services de l'État. La formation des paysans semenciers relève toujours du service semencier national. La certification des parcelles de multiplication peut nécessiter deux passages de deux agents de la réglementation et du contrôle qui se trouvent au niveau de la région ou de la capitale. Il faut mobiliser un véhicule, du carburant, et les per diem de ces agents sont élevés.

L'AOPP souhaite que les services de l'État ne soient pas un frein au développement de cette innovation et trouvent des solutions pour diminuer les coûts de production, notamment en confiant les tâches de contrôle à des agents de proximité et la formation des paysans aux techniciens de l'AOPP.

¹ Il faut tout de même remarquer que les institutions de crédits, notamment les organisations associatives, ont été oubliées pour ces échanges sur les innovations paysannes.

Quelle place pour la recherche ? Et quelle place ont les paysans dans la recherche d'innovations ?

« La recherche et les chercheurs doivent changer d'attitude en reconnaissant le savoir paysan, leurs pratiques d'expérimentation et s'engager avec eux dans une recherche conjointe. » Voici la seule phrase du document des conclusions de la Foire-Atelier de l'innovation paysanne de Ségou qui mentionne la recherche.

Il n'est pas dans notre intention de critiquer les conclusions de l'atelier, mais cette phrase laisserait penser que rien n'a changé, que la recherche demeure « descendante », coupée des paysans, et qu'elle continue de diffuser des innovations mises au point en milieu contrôlé, grâce à des services de vulgarisation servant d'interface avec les paysans. Pourtant, sur l'ensemble des communications présentées, quatre concernent des innovations impliquant des paysans ou des organisations paysannes en lien avec la recherche.

L'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (Adrao) lance le processus « apprentissage participatif et recherche-action »

Le processus de transfert des technologies couramment utilisé – la vulgarisation – peut donner des résultats satisfaisants dans des milieux homogènes mais tel n'est souvent pas le cas, comme par exemple dans les bas-fonds qui présentent une très grande diversité de caractéristiques (sols, dynamique de l'eau) et un fonctionnement complexe.

Aussi, l'Adrao a-t-elle expérimenté un processus d'apprentissage dans les bas-fonds en Côte-d'Ivoire, processus qui repose sur une amélioration des capacités des paysans à observer, à analyser, à échanger leurs connaissances et des expériences pratiques pour prendre les décisions appropriées, pour agir et s'organiser pour agir. Concrètement, paysans et chercheurs échangent : les chercheurs apportent des connaissances sur des principes de fonctionnement agroécologique des bas-fonds, des différentes plantes, des effets de certaines technologies, etc. ; et les paysans participent aux choix des expérimentations, des options techniques, à l'évaluation des implications financières et des risques. Cette démarche a lieu avec des paysans constituant un groupe appelé centre rural de connaissance. Ces paysans font connaître les résultats et les outils dans leur entourage, en échangeant de paysan à paysan. L'Adrao a commencé la diffusion de ce processus d'apprentissage associant savoir paysan et apport de connaissances extérieures dans six autres pays de la sous-région.

Au Niger, découverte de l'intérêt de la participation des paysans

De 1992 à 2002, le Fonds international pour le développement agricole (Fida) a financé un projet de développement

rural dans l'arrondissement d'Aguié, au Sud Niger. Projet classique avec une approche descendante, l'évaluation intermédiaire insiste sur l'absence de responsabilisation des populations et la faiblesse des résultats. Parallèlement, à partir de 1998, à la suite d'un séminaire (ce qui prouve que des séminaires peuvent avoir des résultats positifs) recommandant une démarche impliquant les paysans dans les actions de recherche-développement et la construction de partenariat entre la recherche-développement et ceux-ci, le Fida lance un programme intitulé Valorisation des initiatives paysannes dans trois villages. Ce programme repose sur un partenariat entre paysans, chercheurs et développeurs. Dans chaque village, des comités puis des commissions de suivi-évaluation, réfléchis et choisis par les habitants, sont mis en place. Progressivement ces comités diagnostiquent les contraintes, planifient, expérimentent et évaluent les activités. Régénération du couvert végétal, amélioration des techniques d'utilisation de la matière organique, la participation des paysans augmente, les résultats suivent.

La réorganisation de la commission régionale des utilisateurs de la recherche de Sikasso, au Mali, pour réellement orienter et gérer une partie significative de la recherche agronomique

Au Mali, comme dans d'autres pays, ont été mises en place des commissions d'utilisateurs de la recherche pour améliorer la liaison entre la recherche et les paysans : remontée des contraintes et des demandes, participation aux définitions des programmes et évaluations des résultats. Les représentants des paysans à ces commissions étaient initialement issus des OP de base (regroupant entre 20 et 50 exploitations familiales), ce qui a limité la portée de leur contribution tant au niveau de la remontée des contraintes qu'au niveau de la diffusion des résultats. Le financement des structures de recherche venait directement des institutions publiques ou privées. La commission n'avait aucun rôle dans l'attribution des financements et elle dépendait même de la recherche pour son fonctionnement.

Malgré la création de ces commissions au niveau régional en 1997, il a été constaté que la définition des thèmes de recherche ne prenait que très peu en compte les contraintes et les demandes qui en étaient issues.





Stand Cafon.

➤ À partir de 2002, une nouvelle démarche (initiée par le projet Jèkagnini, Inter-Coopération, Coopération suisse) a été proposée pour appuyer la Commission régionale des utilisateurs de la recherche de Sikasso et permettre aux organisations paysannes de la région d'orienter et de gérer une partie significative de la recherche agronomique. Cette démarche se caractérise par :

- une construction de la commission plus représentative des intérêts paysans et composée de représentants des organisations paysannes faîtières régionales pour permettre un large suivi et une diffusion horizontale à grande échelle des résultats ;
- un financement de la recherche qui transite cette fois par la commission.

Les organisations paysannes deviennent commanditaires de la recherche, les institutions de recherche, prestataires de services. Tout un processus de remontée des contraintes et des demandes, d'analyse, de sélection et de formulation des thèmes de recherche a été mis en place. Il débouche sur une contractualisation des programmes entre les institutions de recherche sélectionnées et la commission, mais également avec les OP ayant formulé la demande et les OP de base directement impliquées pour les essais.

En Côte-d'Ivoire, la création du Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (Firca)

La création de ce fonds est issue de plusieurs constats : une distribution inégale des ressources (manque de programmes et de ressources pour les cultures vivrières mais également pour le café et le cacao malgré leur poids dans l'économie), l'absence de financement durable du Conseil agricole, l'insuffisance des services rendus par la recherche et le Conseil agricole, l'existence de conflits dus aux prélèvements sur certaines filières sans services en retour, la nécessité de créer un cadre pour la mise en œuvre coordonnée des programmes.

Aussi ce fonds est-il prévu pour financer les programmes de recherche appliquée, de conseil agricole, de formation

aux métiers et de renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles. Il repose sur plusieurs principes :

- la volonté que les producteurs ne soient plus les bénéficiaires du système de conseil et de recherche mais les partenaires et les commanditaires avec la possibilité de financer les services dont ils ont besoin ;
- un cofinancement, notamment par prélèvement sur les filières, qui doit permettre « un juste retour » (financement des services pour les filières qui subissent les prélèvements) et « une solidarité », pour financer la recherche et le conseil des filières qui ne peuvent pas encore dégager des ressources ;
- une cogestion par l'État et les professionnels (producteurs et agro-industrie) ;
- un système de contractualisation et de rémunération des prestations de services qui seront fournies par des structures soumises à compétition et à l'évaluation des résultats ;
- un appui aux organisations professionnelles agricoles pour renforcer leurs capacités.

Des innovations qui vont dans le bon sens

Il est évident que ces différentes innovations vont dans le bon sens pour une recherche plus efficace et réellement au service des paysans, même si l'on doit constater que ces principes ne sont pas franchement nouveaux. Cela confirme que toute innovation demande du temps pour se mettre en place. Plusieurs points se dégagent de ces innovations :

- la nécessité et la volonté de reconnaître le rôle des paysans dans les processus de recherche, leur savoir, leur capacité d'expérimentation, d'évaluation et de choix ;
- le rôle des organisations paysannes dans l'expression des demandes, le choix de priorités et l'allocation des ressources : il est important de faire la différence entre des paysans, représentants individuels, et des OP (cas de la CRU de Sikasso). Des organisations à différents niveaux ont plus de capacités à structurer les demandes et les priorités, à diffuser l'information et à s'engager dans l'action.
- faire participer les paysans et les organisations paysannes est indispensable mais encore faut-il que celles-ci puissent trouver les moyens de jouer valablement leur rôle. Dans le cas des comités de suivi-évaluation d'Aguié, le projet n'a rien prévu pour le fonctionnement de ces commissions. Au cours des débats, les participants ont relevé ce point et estimé que des relations de partenariat « d'égal à égal » demandent une certaine autonomie financière. Les nouveaux mécanismes de financement de la CRU de Sikasso le prévoient ainsi que le Firca en Côte-d'Ivoire.

Pour finir, il faut quand même faire remarquer que les présentations par les acteurs concernés ont souvent une tendance à bien « présenter les choses ». Dans la réalité, les choses ne sont pas toujours aussi lissées... Le texte du Firca précise que les producteurs sont partenaires et commanditaires. Il semble que ces deux notions sont importantes et qu'il ne faudrait pas que s'instaure une relation inverse de domination des OP sur la recherche, celle-ci ayant aussi besoin de marge de liberté. ■

Des modalités innovantes pour la fourniture de services aux membres des organisations paysannes

Un grand nombre d'organisations paysannes (OP) a pour objectif la mise en place de différents services pour répondre aux besoins de leurs membres, notamment l'approvisionnement en intrants, la commercialisation des produits agricoles et des conseils techniques ou de gestion.

Les présentations des actions d'OP visant une plus grande professionnalisation dans la fourniture de services à leurs membres ont été nombreuses. La place disponible dans ce numéro permet de faire un résumé de seulement trois de ces expériences. C'est dommage car les textes présentés sont particulièrement riches sur les démarches suivies par les OP. Les lecteurs les plus favorisés pourront prendre connaissance de l'ensemble des documents sur le site de l'Inter-réseaux.

Les trois innovations retenues sont « l'appui en conseils de gestion et juridique des centres de prestations de services Faranfasi-So au Mali », « la commercialisation du riz organisée par la coopérative agricole de Mogtédou au Burkina » et « les boutiques d'intrants mises en place par la Fédération Mooriben au Niger ».

Pourquoi ces choix ?

→ Les centres de prestations de services Faranfasi-So fournissent des services d'appui et de conseil en gestion, la gestion restant souvent le point faible des OP et pourtant crucial pour leur développement et leur pérennité. Associations créées et administrées par les OP membres, ces centres sont des réponses particulièrement importantes aux problèmes auxquels sont confrontés nombre d'OP.

→ La Coopérative agricole de Mogtédou a « réinventé » le concept de coopérative. La coopérative n'oblige plus ses membres à lui céder leur production, pour la commercialiser ensuite dans des conditions souvent peu claires et sources de désillusion et de frustration. La coopérative développe des stratégies pour mieux valoriser la production de ses membres

Conseil de gestion à destination des OP : les centres de prestations de services de Faranfasi-So au Mali

Au cours de l'atelier, il semble que l'expérience des Centres de prestations de services (CPS) n'ait pas beaucoup retenue l'attention. En terme de services aux OP c'est pourtant une véritable innovation. Faranfasi-So signifie « la maison qui éclaire ». Les centres fournissent des conseils de gestion et également des conseils juridiques aux OP de la zone rizicole de l'Office du Niger au centre du Mali. Lors de la mise en place des CPS, les OP avaient besoin d'être éclairées. La plupart des OP était dans des situations financières inquiétantes, les dettes à la BNDA se montaient à environ 2 milliards de FCFA, les OP étaient victimes d'escroqueries lors de la commercialisation, la mauvaise gestion à l'intérieur des OP aggravait cette situation.

Les CPS ont été créés, d'une part, pour répondre aux difficultés grandissantes que rencontraient les OP de la zone rizicole de l'Office du Niger (endettement, mauvaise gestion, commercialisation) et, d'autre part, pour préparer la prise d'autonomie par rapport à l'Office du Niger et le retrait des services publics. Les CPS fournissent aux OP adhérentes des appuis dans le domaine de la comptabilité/gestion, dans le domaine juridique et pour d'autres services en fonction des besoins et des demandes. Ils ont des

statuts d'association, ont été créés par des OP volontaires et sont dirigés par des conseils d'administration constitués par des représentants des OP adhérentes, élus en assemblée générale. Le premier CPS a vu le jour à Niono en 1997. Fin 2002, plus de 130 OP adhéraient à 5 centres.

Les services d'appui sont apportés par des conseillers qui ne sont pas des salariés des centres mais regroupés dans une structure associative spécifique appelée Delta Conseils et en contrat avec les centres pour fournir les services dont les OP adhérentes ont besoin.

Depuis leur création, les centres sont intervenus pour clarifier les situations d'endettement des OP, appuyer la négociation de plans de rééchelonnement des dettes, former les responsables des OP pour la tenue des outils comptables et de gestion, pour la gestion des activités de battage (qui constituent la principale source de revenu des OP) et pour la mise en place d'actions de commercialisation (ce qui reste difficile). Ces différents appuis ont permis d'obtenir une plus grande transparence dans la gestion des activités des OP et une amélioration du fonctionnement général. Il reste à renforcer l'autonomie des CPS en diversifiant les services rentables utiles à leurs adhérents.

Une organisation locale de la commercialisation du riz : la Coopérative agricole et maraîchère de Mogtêdo au Burkina

La Coopérative agricole de Mogtêdo a déjà une longue histoire. Elle a été créée en 1968 par les services de l'État pour gérer un périmètre aménagé en aval d'un barrage. D'abord dirigé par les représentants de l'administration (le préfet fut même le président du comité de gestion), les coopérateurs mettront vingt ans pour progressivement prendre en main la direction de leur organisation. Elle regroupe aujourd'hui 378 coopérateurs qui cultivent 110 ha avec deux saisons de culture du riz.

La première fonction de la coopérative est de permettre aux membres d'accéder à une parcelle irriguée. D'autres services sont fournis, comme des prestations de labour et l'approvisionnement en intrants au moyen d'un crédit négocié avec la Banque populaire. À la suite de déceptions répétées dans les options de commercialisation du paddy (avec l'Union nationale des coopératives, sur les marchés des grandes villes, avec la société d'État), la coopérative a choisi de développer sa propre stratégie de commercialisation sur les options suivantes :

- travailler prioritairement pour le marché local avec la création d'un point de vente unique en accord avec les autorités administratives ;
- créer une plus-value au niveau local en mettant sur le marché uniquement du riz blanc, ce qui impose une collaboration avec les femmes pour les opérations de transformation (décorticage et étuvage) ;
- mettre en place une politique de fixation du prix d'achat du paddy au producteur en fonction du marché national et après négociation avec les femmes transformatrices ;
- réaliser une commercialisation « transparente » pour tous.

La coopérative ne commercialise pas la production des membres mais orga-

nise la commercialisation. Elle fixe le prix de vente après négociation. Elle a mis en place une commission de contrôle chargée du respect des règles et du suivi des prix. Elle a instauré un contrôle des mesures lors des pesées qui sont réalisées par des coopérateurs spécialement désignés, dont les prestations sont payées directement par les vendeurs. Chaque producteur reste responsable de la commercialisation de sa récolte, peut choisir le moment de la vente, est payé directement mais profite des avantages de cette organisation collective.

Cette transparence des actions de la coopérative est complétée par la tenue régulière des instances de décision et de gestion et par la réalisation régulière d'un audit externe de gestion des comptes.

Après plusieurs années de fonctionnement, les résultats paraissent significatifs avec en premier lieu une meilleure valorisation de la production (prix obtenus et respect de mesures).

La transformation et la commercialisation locale du riz ont permis de dégager des plus-values importantes dans le département : une quarantaine de femmes sont associées et ont pu réaliser des investissements (achat de charrettes), le nombre de décortiqueuses est passé d'une à sept unités travaillant toute l'année.

Pour les responsables de la coopérative, leur innovation repose sur la stratégie d'utiliser la production de riz comme moteur du développement local et dans une limitation des fonctions de la coopérative. Un responsable explique : « nous avons mis en avant le profit des coopérateurs par rapport à la coopérative, ce qui a permis leur mobilisation et leur adhésion forte au processus de réorganisation de la commercialisation. »



Jean Coulibaly, président AOPP.

➤ et créer une dynamique de développement local à partir d'une transformation et d'une commercialisation sur place.

➔ La mise en place de boutiques d'intrants n'est pas une nouveauté en soit. Mais en développant un véritable réseau de ces boutiques, la Fédération Mooriben cherche à répondre aux besoins de paysans dont les ressources sont peut-être encore plus faibles que dans les autres pays de la zone sahélienne. Un suivi de certaines boutiques a montré que 86% des clients achetaient moins de 5 kg d'engrais en moyenne. Les boutiques d'intrants fournissent également des conseils techniques et des informations pour une meilleure valorisation des intrants.

Quels sont les points saillants de ces initiatives ?

➔ Elles ont été construites et réfléchies au cours d'une véritable démarche incluant des phases de sensibilisation, d'explication, d'information, de réflexion, de définition des objectifs et des modalités d'organisation. Elles débouchent sur une réelle mobilisation et adhésion des membres.

→ Elles tiennent compte des enseignements et des échecs du passé et présentent des modalités véritablement innovantes :

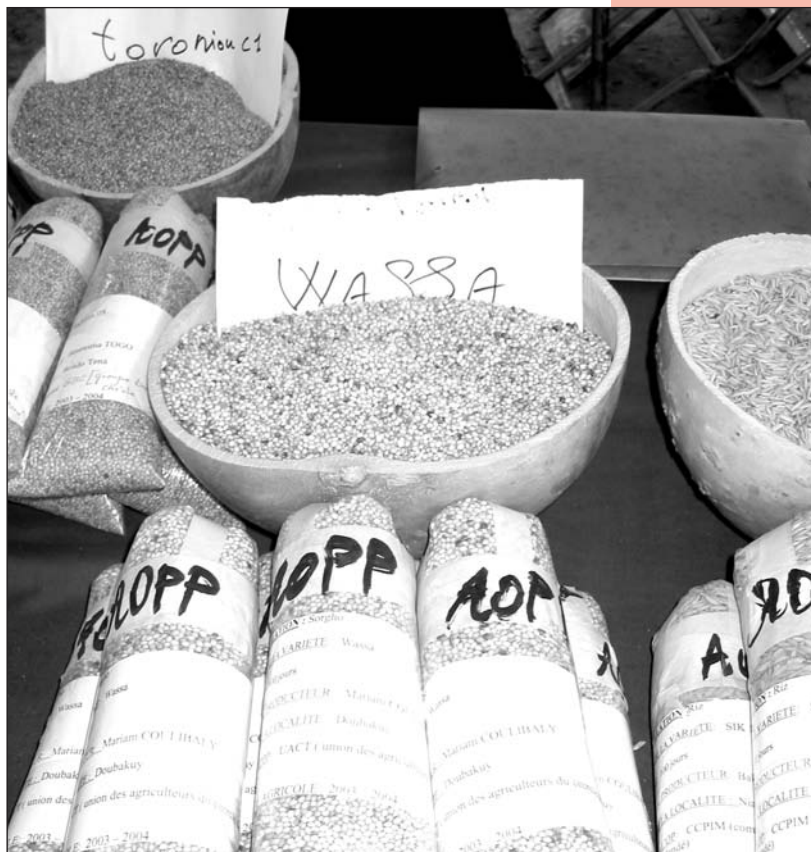
- Faranfasi-So organise ses services d'appui/conseil en contractualisant avec des conseillers professionnels, sans se transformer pour autant en service administratif qui gère du personnel ;

- la coopérative de Mogtédou n'a pas répété le modèle classique où une coopérative commercialise la production de ses membres, mais s'est orientée vers la création d'un environnement favorable et la définition de règles de mise en marché pour une meilleure valorisation de la production ;

- les boutiques d'intrants ont pour rôle d'approvisionner les paysans en intrants, de fournir des conseils à l'utilisation, mais ne font pas de crédit.

→ Toutes ces initiatives sont accompagnées de mesures pour arriver à une gestion rigoureuse et transparente qui est présentée comme fondamentale dans leur réussite : il est mis en avant systématiquement le respect des règles statutaires ; la coopérative de Mogtédou fait réaliser régulièrement un audit externe de ses comptes ; la fédération Mooriben, en parallèle à un programme de renforcement des capacités de gestion et de contrôle des membres des organisations, s'efforce d'assurer un suivi et un contrôle de la gestion des boutiques.

→ Les organisations responsables de ces initiatives essaient de mettre en place des services plus adaptés au contexte et à la situation des membres : les interventions des conseillers de gestion sont définies contractuellement avec chaque organisation membre ; la coopérative de Mogtédou organise des formations pour améliorer les procédés d'élevage des femmes



transformatrices et augmenter la qualité du riz et donc sa valorisation ; les boutiques d'intrants fournissent des conseils pour utiliser les intrants et diffuser les résultats de la recherche. Comme l'ont dit les participants au cours de la synthèse, c'est surtout la démarche qui compte pour les innovations concernant les OP. Le choix des innovations en terme de services apportés par des OP a été particulièrement judicieux pour présenter des démarches réussies. ■

Sachets de sorgho.

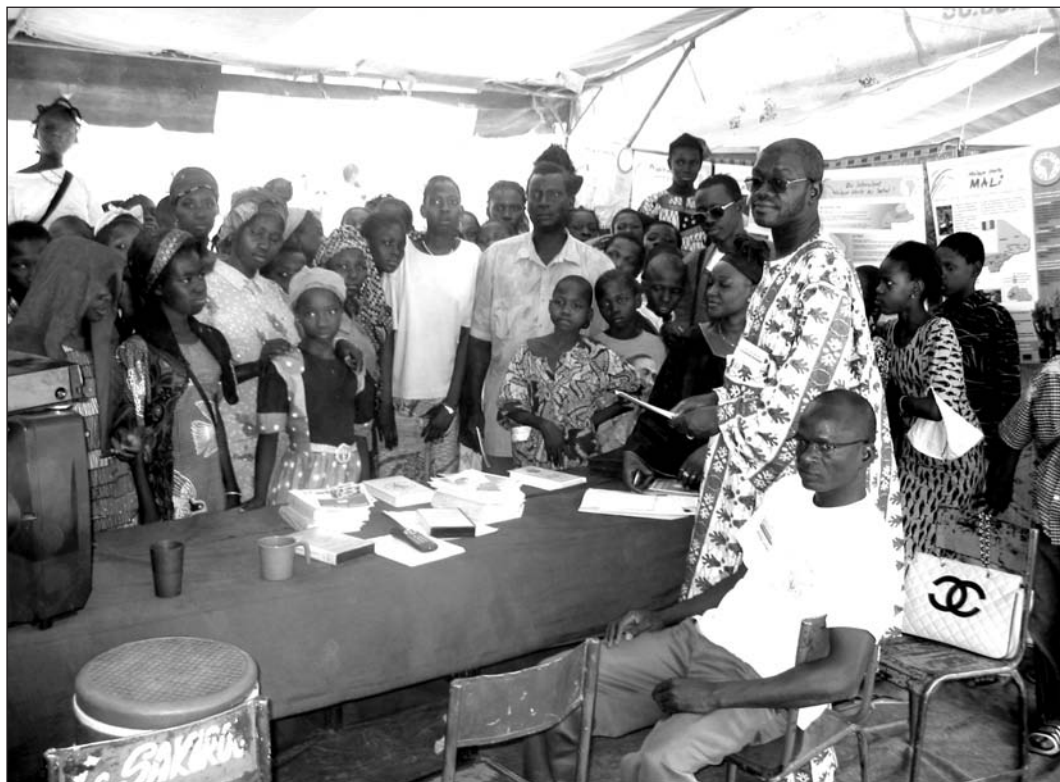
Le réseau de boutiques d'intrants de la fédération Mooriben au Niger

La fédération Mooriben compte 15 unions et 385 groupements paysans et 21 000 membres, dont la moitié de femmes. À la suite du désengagement de l'État de l'approvisionnement des intrants agricoles, le secteur privé a développé des initiatives pour fournir des intrants mais à des prix élevés, de qualité douteuse, avec des ruptures de stock fréquentes et essentiellement dans les centres urbains. À partir de 1996, les premiers groupements s'organisent pour collecter des fonds et envoyer des délégués à Niamey pour la recherche d'engrais. En 1999, 4 groupements construisent un magasin d'approvisionnement. En 2000, avec l'intervention du projet intrants de la FAO, ces magasins deviennent des boutiques d'intrants. Les boutiques d'intrants regroupent les commandes prévisibles d'intrants (engrais, semences, produits phytosanitaires, produits vétérinaires), assurent la vente en gros ou au détail, mais toujours au comptant, des intrants et la location de petits outillages et matériels agricoles. Les boutiques apportent également des conseils agricoles (gratuits aux membres, payants aux autres) sur l'utilisation des intrants, des actions de formation et la diffusion des résultats des démonstrations agricoles disponibles.

Aujourd'hui, la fédération regroupe 17 boutiques d'intrants. Les approvisionnements sont organisés par la fédération deux fois par an. Un atelier regroupe le premier jour les comités de gestion des banques d'intrants et les responsables des unions afin de faire le point sur les besoins et les ressources disponibles. Le deuxième jour, les fournisseurs (sociétés internationales, centrale d'approvisionnement du ministère, commerçants) y sont conviés afin d'échanger sur la disponibilité des intrants et les propositions de prix. Avant la rencontre, Mooriben et le projet intrants consultent les prix des intrants sur internet. Une fois le choix d'un fournisseur fait, un contrôle de qualité des intrants (essentiellement des engrais) est réalisé par la recherche.

Les boutiques d'intrants ont déjà permis de mettre des intrants à disposition des producteurs et des conseils pour une meilleure valorisation. Des liens s'établissent avec les caisses d'épargne et de crédit locales qui commencent à financer les achats d'intrants. La boutique d'intrants permet un apprentissage et une amélioration du fonctionnement des organisations paysannes.

Des paysans innovateurs sur les pratiques culturelles : la pratique du zaï au Burkina



Visite scolaire de la foire.

Lors de la rencontre de Ségou, les innovations ont pour la plupart porté sur les fonctions des organisations paysannes. Cependant, quelques-unes concernant les pratiques culturelles ont également été présentées, comme la fabrication de compost à base de jacinthe d'eau par les maraîchers du Niger, des innovations pour améliorer la fertilité des sols de paysans du Cameroun et l'amélioration de la fertilité des sols via la pratique du « zaï », innovation qui fait l'objet de cette présentation.

Au nord du Burkina, dans la région du Yantenga, la baisse de pluviométrie enregistrée ces deux dernières décennies et une forte pression démographique ont favorisé une dégradation progressive de l'environnement et une régression des rendements agricoles.

Des paysans ont cherché des solutions pour augmenter la capacité productive de leurs sols en améliorant le zaï, une technique traditionnelle de préparation du sol qui consiste à faire des trous avec un petit aménagement pour récupérer un peu d'eau de ruissellement, puis d'y semer les graines de mil ou de sorgho afin de rendre moins sensibles les semis en cas de pluviométrie irrégulière.

La naissance de l'innovation

Dans les années 1980, plusieurs paysans de la région de Ouahigouya et de Gourcy se sont intéressés à l'amélioration de cette technique. M. Ousséni Zoromé explique qu'il a connu trois années successives sans avoir de récolte. Les cultures céréalières n'arrivaient pas à maturité à cause de la faible pluviométrie et de la mauvaise qualité des sols. Il s'est rappelé les explications que donnaient ses parents pour justifier la technique du zaï : « anticiper ». Cela consistait pour eux à préparer très tôt les terrains, bien avant les pluies ; ils creusaient juste de petits trous ; le vent y apportait des débris organiques ; les termites venaient se nourrir et creusaient des

galeries qui permettaient une plus grande infiltration de l'eau ; ils y semaient ensuite sans fumure parce que la terre était encore riche. M. Zoromé a réfléchi comment améliorer cette technique.

Le développement de l'innovation

Les paysans ont commencé à apporter des innovations avec, en premier lieu, l'apport de matière organique (compost ou fumier) dans le trou avant plantation, le choix de variétés adaptées, l'association avec des graines d'arbres, le traitement des semences... Des expérimentations nouvelles vinrent compléter la technique, notamment le semis en seconde année sans apport de matière organique, pour montrer que la matière organique bien dosée en première année peut avoir des effets deux années de suite, l'apport complémentaire d'engrais... Les paysans innovateurs ont également tenu compte des échecs enregistrés par d'autres paysans en recherchant les causes et en apportant des solutions (taille des trous, dosage de la matière organique...)

La diffusion de l'innovation

Un certain nombre de paysans ont effectué des expérimentations sur le zaï pour améliorer leur production et la fertilité de leurs sols. Certains ont pris l'initiative de promouvoir et de diffuser cette technique et ses améliorations, selon différents modes.

→ Le développement d'« écoles zaï »

Ainsi, à partir de 1992, Ousséni Zoromé entreprit, de sa propre initiative, de diffuser la technique du zaï dans son entourage. Il choisit un terrain très dégradé dans son village de Somyanga et le cultiva avec d'autres paysans afin qu'ils maîtrisent les différentes améliorations de la technique et jugent des résultats. Ils arrivèrent à obtenir sur cette terre pourtant si pauvre 400 kg de mil à l'hectare. À partir de là, M. Zoromé commença à organiser d'autres groupes qu'il appela « écoles Zaï », chaque groupe ayant pour mission de réhabiliter une parcelle de terre dégradée. Aujourd'hui, les écoles zaï sont plusieurs dizaines et regroupent plusieurs milliers de participants. L'initiative a essaimé dans d'autres départements du Burkina et même hors des frontières du pays. Ces « écoles » constituent un cadre d'apprentissage et de transfert d'un savoir-faire paysan.

→ « Le jour de marché », autre mode de diffusion

Dans le village de Gourga, à 4 km à l'ouest de Ouahigouya, Yacouba Sawadogo a initié une minifaire appelée « marché zaï » pour partager ses expériences. Aujourd'hui, cette manifestation reçoit des producteurs venus des quatre coins du pays. Y sont présentées des variétés et des outils adaptés au zaï, et des échanges sont organisés sur des thématiques et des innovations en matière de production agricole mais aussi sylvo-pastorale. Le « marché zaï » illustre une initiative réussie en matière de partage de savoir-faire et de diffusion de l'innovation en milieu paysan.

→ Le système « enseignant-étudiant »

Dans le village de Gourcy, Ali Ouedraogo, un paysan innovateur très expérimenté, a beaucoup investi dans l'amélioration du zaï, combiné avec la production de compost, la plan-



Atelier de travail de la foire.

tation d'arbres et la protection d'arbres et d'arbustes. Il s'est également chargé d'assurer la formation de douze paysans dans cinq villages autour de Gourcy. Il leur rend visite régulièrement pour leur montrer comment travailler, leur donner des conseils et échanger des idées avec eux. En contrepartie, les « étudiants » doivent former à leur tour d'autres paysans.

La pérennité de l'innovation

Les initiatives de diffusion du zaï ont entraîné la mise en place d'organisations spécifiques qui concourent à la diffusion des techniques : les écoles zaï sont regroupées dans l'Association zaï pour la conservation des eaux et des sols du Yantenga ; l'initiative de marché zaï a abouti à la création de l'Association des groupements zaï pour le développement du Sahel.

Des paysans ont toujours expérimenté de nouvelles techniques de leur propre gré et sans intervention extérieure, mais ces expérimentations ne deviennent des innovations que si elles sont diffusées auprès d'autres paysans. Dans le domaine de la vulgarisation, les paysans du Burkina ont également démontré leur capacité d'innovation.

Enfin, s'il est indéniable que le développement du zaï est avant tout une initiative paysanne, il faut signaler les apports positifs du projet de valorisation des savoir-faire des paysans innovateurs, projet mis en place avec le financement de la Coopération néerlandaise et sous la coordination de l'Inera (Institut de l'environnement et de recherches agricoles). En créant un cadre d'échanges entre les paysans innovateurs, ce projet a contribué à l'éclosion et au développement d'une partie de ces initiatives de développement des techniques zaï. ■

Conclusions et perspectives

La Foire-Atelier de Ségou a été l'occasion de braquer les projecteurs sur des innovations paysannes (et souvent de les faire découvrir) et sur le rôle des organisations paysannes dans le développement et la diffusion de celles-ci.

Une série de conclusions et de recommandations ont été conjointement exprimées sur la dynamique de l'innovation à travers ces différentes phases (naissance, développement, diffusion), avec pour chacune, l'identification des circonstances favorables à son déroulement optimal et des propositions faites aux différents acteurs impliqués pour la renforcer.

Bien sûr, tout le monde était satisfait : les participants, les organisateurs, les animateurs. Les participants ont véritablement découvert la plupart des innovations, les ont trouvées fort intéressantes, ont posé beaucoup de questions et ont jugé que les échanges sur ces thèmes sont trop rares.

Cependant, une fois l'enthousiasme de la rencontre passé, la Foire-Atelier de l'innovation paysanne de Ségou sera véritablement « valorisée » si elle provoque des changements, des initiatives, des améliorations.

Evidemment, de telles conséquences sont impossibles à prévoir. Mais, en revanche, il est prévisible que l'impact de cette foire dépendra des efforts des participants, et en particulier des OP, pour restituer à leurs membres les informations qu'ils ont reçues et organiser des réflexions sur les innovations qui y ont été présentées.

Des premières initiatives ont déjà été prises. Au Mali, l'AOPP a diffusé 500 exemplaires d'un numéro spécial du journal

Dibifara en langue locale, consacré entièrement à la foire aux innovations. Au Burkina, les cassettes audiovisuelles présentant certaines innovations ont été distribuées à des OP et le réseau Récopa a déjà profité de séances de formation pour présenter ces cassettes aux éleveurs. Au Niger, l'association Mooriben a prévu de présenter une ou deux innovations à l'occasion d'une rencontre de délégués d'OP de l'ensemble du pays.

Les responsables de la Fiara (Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales), dont la prochaine édition doit se tenir à Dakar en 2005, ont déjà prévu d'inviter les trois organisations dont les innovations ont été sélectionnées par les participants, afin d'augmenter l'audience de ces initiatives. L'Inter-Réseaux a entamé une démarche de diffusion spécifique pour les organisations paysannes faïtières nationales de la sous-région.

Enfin, il serait souhaitable qu'une démarche de recherche-action soit mise en place pour poursuivre cette expérience en impliquant les organisations paysannes faïtières, les institutions de recherches nationales et sous-régionales, les services techniques nationaux en charge du développement rural, les programmes de développement et les bailleurs de fonds. L'objectif est de construire en partenariat des scénarios permettant d'organiser de façon pérenne le repérage, la valorisation et la diffusion d'innovations. La démarche commencerait par l'identification des processus existants pour s'appuyer sur eux, les renforcer et proposer des activités complémentaires (organisations et réseaux travaillant sur l'innovation, événements de type foire-atelier permettant de promouvoir l'innovation, diffusion des innovations sur les médias ruraux).

Pour finir, il n'a pas été possible de présenter le détail de toutes les innovations dans ce dossier, aussi, sur la « toile » un site spécial a été mis en place pour présenter l'ensemble des supports produits à l'occasion de la foire de Ségou (textes, vidéos et photos) mais également la liste des organisations qui ont participé à l'atelier et les coordonnées de celles qui disposent des supports audio-visuels. Les lecteurs de *Grain de Sel* pourront accéder à l'ensemble des documents, soit directement, soit en passant par des personnes disposant d'une connexion Internet, soit en contactant les OP de leur pays. Ils pourront donc s'informer plus en détail et aussi jouer un rôle important dans la diffusion de ces innovations. ■

Pour en savoir plus

En priorité : une compilation en ligne de l'ensemble des supports produits à l'occasion de la foire (textes, photos et vidéos) et de documents traitant de l'innovation paysanne est disponible : <http://innovation-paysanne.info>

Pour l'Initiative de Neuchâtel : note de cadrage conjointe sur la vulgarisation agricole :

www.neuchatelinitiative.net/images/cf_fr.pdf

L'Inter-Réseaux dans l'Initiative de Neuchâtel :

<http://www.inter-reseaux.org/themes/vulgarisation/vulgarisation.htm>